

COMITE DE DIRECTION
Réunion du 18 avril 2019
Au siège du District de l'Isère

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

PRESIDENT

M. MUFFAT- JOLY

PRESENT(E)S

Mme BRAULT

MM. AGACI - BALDINO – BOUAT – BOULORD - CICERON – DA CUNHA VELOSO -
GIROUD GARAMPON - HESNI - ISSARTEL - KODJADJANIAN – LOUIS - MALLET –
MAZZOLENI - MONIER - MONTMAYEUR - RAYMOND – SCELLIER - SOZET - TRUWANT
- VEYRIER

EXCUSES

MM : BOURGEOIS – CHASSIGNEU - VACHETTA

ASSISTENT

Mme BELOT

M. MAREY

Séance ouverte à 18h30

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DE DIRECTION

DU 15 MARS : Compte rendu approuvé à l'unanimité

2 – COURRIERS ET INFORMATIONS DIVERSES

Courriers :

- Invitation club de la Tour st Clair à un grand tournoi de football féminin à l'occasion de la naissance du groupement Nivolas – FCTC. Vin d'honneur le 22 avril à 11h30.
Représentera le District : J. Issartel
- Invitation de la Municipalité d'Huez à la remise des prix du Mundialito le dimanche 21 avril à 20h. **Représentera le District : J. Louis.**
- Invitation Club Nivolas. Journée Handisport le 24 avril. **Remerciements**

- Invitation à la commémoration du souvenir des victimes et Héros de la déportation le vendredi 26 avril à 18h à Seyssinet – espace des commémorations Gabriel Madeva. **Remerciements**
- Invitation club AS Versau à leur soirée Partenaires salle des fêtes de St Vérand le 26 avril 19h30. **Représentera le District : H. Giroud Garampon**
- Invitation club de Seyssinet au match GF38 à l'occasion de la réception de l'ensemble des partenaires le 26 avril. **Remerciements**
- Invitation de la FFF et du Fondation à la cérémonie de remise des Trophées Philippe Seguin le 14 mai à 18h00. **Remerciements**
- Invitation de la communauté universitaire Grenoble alpes à la cérémonie du Comité Inter universitaire du sport de Haut niveau du site Universitaire Grenoble alpes le jeudi 23 mai à 18h00 **Remerciements**
- Invitation de F. Veyrier à un tournoi solida'foot les 8-9-10 juin. Représentera le District : M. Muffat-Joly
- Courrier club Dolomieu : demande proposition d'idées de matchs pour son 80^{ème} anniversaire qui se déroulera le 8 septembre.
- Courrier club de Chatte informant de sa sortie du Groupement Sud Dauphiné. Ses engagements seront toutefois honorés jusqu'à la fin de la saison en cours.
- Copie d'un courrier adressé à un club par Mme Ginier Gillet dénonçant une forme de discrimination à l'égard de son fils en rapport à son surpoids.
- Courrier de la Laurafoot informant de tarifs préférentiels en direction des clubs pour : la Finale de la Coupe de France le 27 avril 20h45 au stade de France et Finale de la Coupe de France Féminine le mercredi 8 mai à 19h00 au stade Gaston Petit à Chateauroux. Billetterie ouverte sur le site de la Laurafoot.
- Courrier de la Laurafoot informant de la date de clôture des saisies de licences au 30 avril.
- Courrier de la Laurafoot : proposition de désignation d'un(e) candidat(e) délégué pour officier au niveau régional.
Courrier remis à la commission de délégation pour décision
- Courrier de Joseph Vittone présentant sa démission de toutes ses fonctions au District du à son âge. Le Comité le remercie grandement pour tous les services rendus durant toutes ces années.
- Nomination d'un nouvel instructeur : Marc Montmayeur succèdera à Joseph Vittone. **Validé à l'unanimité**
- Courrier de M. Cleret Dominique informant de sa démission de la commission des arbitres à compter du 19 mars pour raisons professionnelles. Remerciements pour services rendus.
- Courrier du Bureau exécutif de la LFA informant de l'engagement du football amateur en faveur de la protection de nos licenciés. Le District s'engage dans ce projet et doit organiser des temps de sensibilisation auprès de populations différentes et rassemblées par groupe de 15 personnes. M. Mallet, Président de la commission Ethique et Prévention assistera à une visioconférence le 23 avril avec la FFF afin d'en connaître les modalités.

- Courrier de la LFA informant de l'engagement du Crédit agricole dans le Label jeunes FFF qui devient dès cette saison le « Label Jeunes FFF Crédit Agricole »
Dans le cadre du programme de développement fédéral et en plus des dotations Nike habituellement remises, tous les clubs labélisés bénéficieront de dotations fournies par le Crédit Agricole dont la nature est à ce jour en cours de définition.

Informations Diverses :

Le Président :

- Annonce qu'un nouveau partenariat va se créer entre le District et la Banque alimentaire.
- Informe que le projet de création de la section sportive foot féminin au collège F. Mistral de St Maurice avec comme club support l'AS La Sanne - Saint Romain de Surieu est en cours.
- Rappelle l'opération 2^{ème} étoile qui est la concrétisation d'une aide supplémentaire permettant aux clubs amateurs de bénéficier de dotations formation, matériel et textile. S'étonne qu'à ce jour encore une quarantaine de clubs ne se soient pas inscrits à cette opération afin de bénéficier de leur dotation.
Le Président liste les clubs ne s'étant pas encore manifestés et précise qu'un rappel a été fait ce matin par mail à tous ces clubs ainsi que sur le site internet.
- Informe que la Direction des sports de Grenoble sollicite une prise de rendez-vous pour une réunion concernant le stade du Village Olympique.
- Informe que la date du prochain Comité de Direction est fixée au 17 mai à 18h30
- Demande à M. Marey les propositions devant être faites concernant l'arbitrage en D5 l'an prochain. Sujet évoqué lors du Comité de Direction du 15 mars.
M. Marey fera ce retour lors du Comité du 17 mai.
- Demande au Docteur Scellier et à M. Truwant où nous en sommes sur la réunion concernant les pathologies du Foot Féminin.
A priori peu de réponses leur sont parvenues, la réunion est toutefois maintenue et aura lieu le 20 juin pendant la plénière des féminines. Une réunion préparatoire se tiendra le 9 mai au District.

3 – Désignation Lieu Assemblée Générale

Candidatures :

- Club de Domene
- Club du Ver Sau

Il est rappelé que le club du Versau était candidat l'an dernier et avait été placé sur liste d'attente

Le Président appelle à voter le lieu de l'Assemblée Générale d'Eté du 21 juin.

Domene : 6 voix Pour

Ver Sau : 16 voix Pour

L'Assemblée d'Eté sera accueillie par le club du Ver Sau et aura lieu à St Hilaire du Rosier.
Voté à la Majorité.

4- Retour sur la Finale Festival U13

Intervention de G. Bouat :

Des points positifs :

M. Bouat tient particulièrement à féliciter l'organisation remarquable du club de Creys Morestel. Les Finales se sont très bien déroulées grâce à l'investissement et la mobilisation du club et de ses bénévoles.

Il souligne la très bonne maîtrise des thématiques de ce Festival de la part de notre Conseiller en foot d'animation J. Hugonnard et l'excellente mise en scène avec le « DJ » local qui a fait un super travail.

La présence de 6 arbitres qui ont œuvré toute la journée.

Des points négatifs :

Le fait que les jeunes arbitres n'aient pas été accompagnés, parrainés. G. Bouat informe que nous avons eu heureusement le concours de M. Miled Faiçal jusqu'à 13h mais regrette que la commission des arbitres n'ait pas envoyé des accompagnateurs pour la journée.

Deuxième point négatif : du côté des filles, il est à souligner un manque de maturité.

8 équipes s'étaient engagées, 2 se sont désistées au dernier moment, il a fallu tout repenser et de plus la moitié n'était pas éligible.

JM Boulord soulève le problème du temps de jeu des enfants qui n'est pas respecté.

H. Giroud-Garampon précise que le règlement de la Finale est différent des matchs de championnat, le temps de jeu n'est pas le même.

Il s'en suit un débat sur la problématique de ce non-respect de temps de jeu de la part des éducateurs. Comment peut-on fidéliser un enfant de 12 ans qu'on ne fait jouer que 5 mn ?

Diverses pistes sont proposées afin de vérifier que ce droit pour l'enfant de jouer le même temps de jeu qu'un autre soit respecté.

**Rappel des règles du jeu de U6 à U13 : « Le même temps pour tous :
un droit pour les enfants, un devoir pour les éducateurs »**

5- Application des sanctions :

Intervention de M. Montmayeur.

Courrier de Pierre Chatel qui s'étonne du non-respect d'une décision de la commission de discipline de novembre 2018 concernant le match Usvo - Pierre Chatel du 24 mars 2019 suite à un problème au match aller. Il n'y avait pas les 3 arbitres prévus pour cette rencontre et le club a fourni un stade qui ne pouvait pas accueillir un huis clos.

M. Montmayeur interroge sur ces manquements et souhaite que la procédure suivante soit appliquée : Le District relancera les clubs concernés qui ne se seront pas manifestés pour le huis clos, le club n'ayant pas donné de réponse avant lundi soir de la semaine du match aura match perdu.

Il demande également à ce que ce problème de terrain suspendu soit géré par une commission.

Il est convenu que le suivi de ces suspensions, continue à être géré par la commission sportive mais avec la participation de la commission Ethique et Prévention.

Concernant la demande d'arbitres, celle-ci n'a pas été destinée au désignateur à la période demandée mais à certains membres de la CDA. (Période de mise en place de la nouvelle CDA). Le courrier n'a pas transité jusqu'à lui.

Pour conclure la bonne application des sanctions de ce type, JL. Sozet demande à ce que l'arbitre désigné soit un arbitre expérimenté.

6- Point sur la Réforme des championnats de jeunes :

Intervention de G. Bouat – L. Mazzoleni et F. Agaci

U15 :

Les clubs du District de l'Isère bénéficient de 2 montées en Ligue contrairement aux saisons précédentes, par conséquent pour la saison 2018/2019 uniquement les équipes classées 1° et 2° de la D1 accèdent à la ligue de la manière suivante :

- le 1° accède à la Ligue en R2 U16 et a la possibilité de conserver une place en U15 D1.
- Le 2° accède à la Ligue en U15 R2.

U17 2018/2019 :

Etat des lieux :

Le passage à un championnat U18 génère une inconnue : le nombre d'équipes engagées. Les projections faites grâce aux remontées des clubs montrent une potentielle augmentation du nombre d'équipes pour la saison à venir.

La réforme des championnats de ligue pose un problème de génération pour les joueurs U17, puisqu'en ligue le championnat U17 devient le championnat U16. En effet dans quel championnat les joueurs U17 évoluant en Ligue et se maintenant en U17 R2 dont le club n'est pas représenté dans le futur championnat U18 Ligue évolueront la saison prochaine ? Ces éléments ont généré les propositions suivantes qui sont soumises à l'avis du comité directeur :

- 1) Conserver l'organisation du championnat U18 sous la forme votée à l'AG d'hiver 2018/2019 sans tenir compte des éléments cités précédemment.
- 2) Bâtir un championnat U18 copiant la structure U15 avec 2 poules de D1 à 10 équipes, une D2 et D3 en deux phases mais avec des poules de 6 en phase 1. Les clubs du District de l'Isère ne bénéficiant que d'une montée en U18 R2, un barrage entre le premier de chaque poule de D1 est organisé sur le modèle de la D1 senior masculin.

Un second choix est soumis au comité directeur :

Intégration des joueurs qui évoluaient en Ligue U17 en U18 D1 ou pas.

Si l'intégration et la proposition 1 sont acceptées la conséquence est d'augmenter le nombre de descente de U17 D1 vers U18 D2 et/ou de diminuer les montées de U17 D2 vers U18 D1.

Si l'intégration et la proposition 2 sont acceptées le passage de 12 à 20 équipes en D1 permet « d'absorber » les équipes sans porter préjudice aux équipes U17 D1 actuelle et permet pour autant l'accession d'équipes supplémentaires en D2 et D3

1°Vote du CD :

Solution 1 : 3 voix Pour

Solution 2 : 15 voix Pour
Abstention : 4 voix

2°Vote du CD : Intégration

Oui : 17 voix
Non : 3 voix
Abstention : 2 voix

Le Comité Directeur en votant à la majorité pour la seconde proposition avec l'intégration éventuelle d'équipes venant des U17 R2 de la ligue, demande donc à la commission sportive de proposer le tableau montée descente U17 vers U18 en fonction de ces éléments et de rédiger le texte règlementaire qui devra être validé en AG pour application immédiate (à défaut le texte actuel sans l'intégration est applicable)

7- Questions diverses :

J. Issartel :

En prévision d'un vœu : Modification du protocole pour les matchs féminin du samedi soir en nocturne

Les clubs qui souhaitent disputer leurs matchs officiels le samedi soir doivent en faire la demande sur footclubs au minimum 2 semaines avant la date de la rencontre.

L'équipe adverse devra donner sa réponse avant le mardi précédent la rencontre sachant que dans ce cas elle pourra refuser sa demande. Sans réponse de l'équipe visiteuse, la commission validera la demande faite sur footclubs.

Vœu qui sera étudié au prochain Comité de Direction.

Le Président :

Avant de passer aux questions de la Commission des arbitres, le Président précise que la liste des membres de l'ETDA qui a été validée pour le dernier stage, sera de nouveau à l'étude pour la saison prochaine. Il donne ensuite la parole à A. Marey.

A. Marey :

-Fait un retour sur le stage d'avril des arbitres :

20 candidats présents, 16 réussites, 11 seront classés arbitres JAD stagiaires et les 5 autres seront D5 stagiaires. Le secrétariat du District a relancé les clubs pour qu'ils fassent les demandes de licences très rapidement. Un autre mail leur sera envoyé afin de les inviter à fidéliser ces arbitres en question par divers moyens qui leur seront précisés. La réunion administrative et FMI aura lieu ce samedi.

Intervention de J. Louis qui souhaite souligner l'investissement de J. Veloso et de D. Franzin de la commission CDPA qui ont fait un très gros travail pour réorienter des jeunes et moins jeunes au plus près de chez eux vers des clubs en infraction au statut de l'arbitrage. La Commission des arbitres les remercie également.

-Dossier médical arbitres : A. Marey et le Docteur Scellier s'accordent pour dire que ce nouveau dossier est très nébuleux, malgré de nombreuses questions et relances auprès de la FFF à ce sujet. La nouveauté étant l'échographie cardiaque.

En résumé pour toute nouvelle licence, une échographie cardiaque est obligatoire, pour les autres ils ont 2 ans pour passer cette échographie.

Précision du Docteur Scellier : Les féminines sont maintenant soumises au même régime que les hommes arbitres.

-Suspension des arbitres tant qu'ils ne se sont pas présentés à une convocation FMI

A. Marey soumet son désaccord quant à la suspension avant convocation.

M. Mallet explique que ces convocations font suite à des erreurs de score saisis sur la FMI, les clubs sont sanctionnés, l'arbitre est aussi responsable, il doit également être pénalisé.

-Coût de l'arbitrage sur 1 an d'exercice : J. Raymond s'engage à lui fournir ces renseignements.

-Rôle du CTDA : A. Marey lit au Comité de Direction un courrier faisant état du travail effectué par le CTDA, N. Brotons et des relations entre eux.

Il n'y a plus de questions,

Le Président clôture le Comité de Direction.

Fin de séance 21h45